



Les deux-roues motorisés : chiffres-clés

>> Les chiffres provisoires de 2015

- Les deux-roues motorisés représentent près de 2% du trafic mais sont impliqués dans **1 accident mortel sur 4 (22% des personnes tuées) et dans près de la moitié des accidents graves¹ (43% des blessés graves)**.
- Selon les premières estimations, en 2015, 768 personnes ont été victimes d'accident mortel à 2RM. Parmi elles, la catégorie des motocyclistes est la plus touchée avec 619 personnes décédées (-1% par rapport à 2014) contre 149 personnes à cyclomoteur (-10%).
- Entre 2000 et 2015, la mortalité des motocyclistes comparée à celle des autres usagers de la route est celle qui a le moins diminué durant cette période : 35% de tués en moins pour 66% en voitures et 68% à cyclomoteurs.

>> Les grandes caractéristiques des accidents des 2RM en 2014

- À distance parcourue égale le risque d'être tué à 2RM est plus élevé qu'en voiture : le risque d'être tué par milliard de kilomètres pour un motocycliste est 23 fois plus élevé que pour un conducteur de véhicule de tourisme.
- La majorité des accidents mortels des motocyclistes se produit hors agglomération (66%), de jour (73%) et par beau temps (90%).
- Les jeunes particulièrement concernés par la mortalité routière à cyclomoteur : 58% des personnes tuées à cyclomoteur ont moins de 24 ans. Ce taux est de 18,4% pour les motocyclistes.
- 4 motocyclistes tués sur 5 (89%) roulent en cylindrée de +125 cm³, massivement sur des motocyclettes de plus de 600 cm³.
- En matière de blessures graves, 72% des accidentés graves sont blessés au thorax, 52% à la tête et 51% aux membres supérieurs.

>> Le port de l'équipement en chiffres

En 2014, 45 499 contraventions pour non port de casque homologué par conducteur ou passager de deux-roues à moteur tricycle ou quadricycle à moteur ont été constatées. Dans les cas connus, le taux de non-port du casque parmi les personnes tuées s'élève à 3% pour les motocyclistes, et à 12% pour les cyclomotoristes en 2014.

- 37% des motards avouent conduire sans être convenablement équipés, un taux qui atteint 66% chez les scootéristes².
- À 2RM, en plus du **casque** qui est obligatoire, il est impératif de s'équiper avec des vêtements de protection individuelle, quelles que soient la distance parcourue et la météo.
- L'**airbag moto** : comme le casque, il sauve des vies. Il permet également de diminuer considérablement les risques de blessures graves sur l'ensemble tronc/thorax et abdomen.
- Les **gants** : encore 6% des motards déclarent rouler sans gants ainsi que 20% des conducteurs de scooters, soit 1 scootériste sur 5. Pourtant avec des gants épais le facteur de protection³ s'élève à 87% pour un choc à une vitesse 50 km/h⁴.
- Le **blouson renforcé** : 11% des motards et 46% scootéristes ne l'utilisent pas. Avec un blouson épais, le facteur de protection s'élève à 93%.
- Les **bottes** : 36% des motards et 68% des scootéristes déclarent ne pas utiliser systématiquement des bottes de moto. 29% des blessés à 2RM sont victimes de lésions orthopédiques⁵.

¹ Source : ONISR – Bilan provisoire de l'accidentalité en 2015

² Source : Baromètre AXA, *Prévention sur le comportement des Français en deux-roues motorisés*, septembre 2014.

³ Facteur de protection : déterminé à partir de données recueillies auprès de personnes ayant subi un accident corporel

⁴ Source : Acem - Rapport Maids

⁵ Source : Registre du Rhône